

COMPTE-RENDU SUCCINT
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2017

- **Mise en place d'une structure d'accueil pour les enfants le mercredi matin**

Le Conseil Municipal se déclare favorable à la mise en place d'une structure d'accueil pour les enfants de l'école de Vaux les mercredis matins en période scolaire de 9h00 à 12h00. La commission « école » est chargée de la mise en place de ce service.

- **Refinancement des emprunts**

La proposition de refinancement des emprunts faite par le Crédit Agricole Centre France est acceptée. Le refinancement s'étalera sur une période de 12 ans pour le budget de la commune et 15 ans pour le budget assainissement

Cette restructuration, qui inclut les conditions de remboursement par anticipation des 3 emprunts DEXIA, conduira la commune de Vaux à baisser de manière significative ses échéances annuelles.

- **Mise en place d'un prêt relais de 80.000 €**

La Commune de Vaux contracte un prêt relais de 80.000 € sur 2 ans auprès du Crédit Agricole Centre France pour le financement de ses besoins ponctuels, notamment dans l'attente de la vente de terrains et du versement de subventions importantes.

- **contrat d'assurances du personnel**

La proposition de la société CIGAC est retenue (taux de cotisation à 4,30 % avec une franchise de 10 jours en maladie ordinaire pour le personnel affilié à la CNRACL).

- **Convention pour le contrôle et l'entretien des poteaux incendie.**

La convention avec le SIVOM pour le contrôle et l'entretien des poteaux incendie est renouvelée pour 3 ans.

- **Modification des limites de l'agglomération de Vaux sur la route départementale (RD) 241.**

Les limites de l'agglomération de Vaux le long de la RD 241 (à l'entrée du bourg) sont modifiées.

- **Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réseau d'assainissement des Crozardais**

Le marché est attribué à la société BTM ETUDES pour un montant de 4.600 € HT.

- **Transport scolaire des élèves de l'école de Vaux pour l'année 2017-2018.**

La société KEOLIS assurera le transport scolaire des élèves de l'école de Vaux pour l'année 2017/2018.

- **Acquisition de la parcelle ZH n°36 appartenant à M. et Mme MARINE**

La commune de Vaux acquiert la parcelle cadastrée section ZH n° 36, située au pied du pont canal pour permettre la restauration de ce dernier.

Le terrain est cédé à titre gratuit. La commune s'engage à payer les frais de bornage, les frais notariaux ainsi que la mise en place d'une clôture.

- **Motion de soutien au personnel de la maternité**

Le Conseil Municipal vote une motion de soutien au personnel de la maternité de l'hôpital de Montluçon.